

Renseignements de caractère général

DÉNOMINATION

Ion Beam Applications S.A., en abrégé IBA.

SIÈGE SOCIAL

Chemin du Cyclotron, 3 à B-1348 Louvain-la-Neuve (Belgique).

N° d'entreprise 428.750.985

CONSTITUTION, FORME JURIDIQUE, DURÉE

IBA a été constituée pour une durée illimitée le 28 mars 1986 sous la forme d'une société anonyme de droit belge. IBA est une société cotée au sens de l'article 4 du Code des Sociétés.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La société a pour objet la recherche, le développement, l'acquisition de droits de propriété industrielle, en vue de l'exploitation, de la fabrication et de la commercialisation d'applications et d'équipements dans le domaine de la physique appliquée. Elle pourra réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social. Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans des entreprises, associations ou sociétés, dont l'objet est similaire, analogue, connexe ou utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX

Les comptes statutaires et consolidés de la société sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Une copie des statuts coordonnés de la société, les rapports annuels et semestriels et toute information publiée à l'intention des actionnaires peuvent être obtenus sur le site internet de la société (www.iba-worldwide.com) ou sur simple demande des actionnaires au siège de la société.

CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2004, le capital social d'IBA s'élevait à EUR 34 604 615,85 et était représenté par 24 642 453 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, dont 9 907 863 actions avec strips VVPR.

Par ailleurs, en 1998, la société a émis 538 300 warrants en faveur du personnel (« Plan 1998 »). La plupart de ces warrants

permettaient de souscrire à une action nouvelle par warrant au prix de EUR 4,29 par action durant certaines périodes et suivant certaines modalités, entre le 1^{er} juin 2000 et le 28 février 2004. Au 31 décembre 2003, un total de 180 157 warrants du Plan 1998 restaient émis. Le 9 mars 2004, 106 120 warrants ont été exercés et il a été constaté que les 74 037 warrants restants étaient devenus sans objet et sans valeur. Au 31 décembre 2004, il ne reste donc plus de warrants émis dans le cadre de ce plan.

En juin 2000, la société a émis 427 000 warrants supplémentaires en faveur du personnel du Groupe (« Plan 2000 »). 185 778 de ces warrants ont été annulés par acte notarié du 9 juillet 2002 et 74 074 de ces warrants ont été annulés par acte notarié du 13 juillet 2004. La plupart de ces warrants permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 28 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1^{er} juin 2001 et le 28 février 2009. Au 31 décembre 2004, un total de 167 148 warrants du Plan 2000 restaient émis. Aucun de ces warrants n'a été exercé à ce jour.

La société a émis en octobre 2001 500 000 warrants supplémentaires en faveur du personnel du Groupe (« Plan 2001 »). 121 100 de ces warrants ont été annulés par acte notarié du 9 juillet 2002 et 118 375 de ces warrants ont été annulés par acte notarié du 13 juillet 2004. La plupart de ces warrants permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 15,70 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1^{er} décembre 2002 et le 31 décembre 2010. Au 31 décembre 2003, un total de 260 525 warrants du Plan 2001 restait émis. Aucun de ces warrants n'a été exercé à ce jour.

En septembre 2002, la société a émis 3 000 000 de warrants supplémentaires en faveur du personnel du Groupe (« Plan 2002 »). 167 650 de ces warrants ont été annulés par acte notarié du 17 juin 2003 et 991 750 de ces warrants ont été annulés par acte notarié du 13 juillet 2004. La plupart de ces warrants permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 5,11 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1^{er} décembre 2003 et le 31 août 2012. 5 700 warrants ont été exercés par acte notarié du 13 juillet 2004 et 1 790 warrants ont été exercés par acte notarié du 8 octobre 2004. Au 31 décembre 2004, il reste donc officiellement 1 833 110 émis. Il est toutefois utile de préciser que 475 000 de ces warrants feront l'objet d'une annulation prochaine, la société ayant gagné sur ce point le litige qui l'oppose à son ancien COO, James Clouser. Le nombre réel de warrants en circulation dans le cadre de ce plan est donc plus justement de 1 358 110 warrants.

En octobre 2004, la société a émis 1 000 000 de warrants supplémentaires en faveur du personnel du Groupe (« Plan 2004 »). 500 000 de ces Warrants ont été offerts gratuitement à des membres du personnel de IBA et de ses Filiales belges et aux Personnes Déterminées soumis à la loi du 26 mars 1999 (les « Warrants Gratuits ») et 500 000 de ces Warrants ont été proposés à un prix correspondant à 4 % du prix d'exercice aux membres du personnel et aux Personnes Déterminées qui ne sont pas soumis à la loi du 26 mars 1999 (les « Warrants Payants »). Cette attribution vise essentiellement les membres du personnel et les Personnes Déterminées des filiales de IBA S.A. qui se situent à l'étranger et qui ne subissent donc pas de taxation à l'attribution mais bien à l'exercice. Afin de répercuter chez ces personnes l'effort financier qui est demandé aux bénéficiaires soumis à la loi du 26 mars 1999, l'émission des Warrants a été faite non pas gratuitement mais à un prix correspondant plus ou moins à la taxation au taux marginal supportée par les bénéficiaires soumis à la loi du 26 mars 1999. 496 000 Warrants Gratuits ont été acceptés et 390 000 Warrants Payants ont été souscrits. 114 100 de ces warrants ont donc été annulés par acte notarié du 22 décembre 2004. Ces warrants permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de

EUR 6,36 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1^{er} décembre 2007 et le 30 septembre 2010. Au 31 décembre 2004, un total de 886 000 warrants du Plan 2004 restait émis. Aucun de ces warrants n'a été exercé à ce jour.

Le nombre officiel total de warrants en circulation est donc 3 146 783 warrants. Tenant compte des 475 000 warrants du plan 2002 qui seront prochainement annulés le nombre réel de warrants en circulation est donc de 2 671 783.

Tous les warrants peuvent en outre être exercés en cas d'offre publique d'acquisition lancée sur les actions IBA ou d'augmentation des fonds propres avec droit de préférence.

CAPITAL AUTORISÉ

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2003 a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximum de EUR 25 000 000. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 années, soit jusqu'au 8 juillet 2008. Au 31 décembre 2004, suite au lancement du plan de Warrants 2004, le solde du capital autorisé est de EUR 23 755 730.

HISTORIQUE DU CAPITAL AU COURS DES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES

OPÉRATION	Actions		Capital (en €)	
	Mouvement	Total	Variation (Δ)	Montant
31/12/99 Situation à cette date		20 494 825		27 704 000
02/02/00 Augmentation de capital				
- émission contre espèces	+ 3 700 000	24 194 825	+ 5 001 290	32 706 000
- incorporation de réserves	-		+ 710	
06/07/00 Exercice de warrants du plan 1998	+ 169 568	24 364 393	+ 727 447	33 433 447
07/11/00 Exercice de warrants du plan 1998	+ 5 225	24 369 618	+ 22 415	33 455 862
14/03/01 Exercice de warrants du plan 1998	+ 4 225	24 373 843	+ 18 125	33 473 987
10/07/01 Exercice de warrants du plan 1998	+ 83 987	24 457 830	+ 360 304	33 834 291
09/11/01 Exercice de warrants du plan 1998	+ 14 200	24 472 030	+ 60 918	33 895 209
09/07/02 Exercice de warrants du plan 1998	+ 55 688	24 527 718	+ 238 902	34 134 111
14/11/04 Exercice de warrants du plan 1998	+ 1 125	24 528 843	+ 4 826	34 138 937
09/03/04 Exercice de warrants du plan 1998	+ 106 120	24 634 963	+ 455 255	34 594 192
13/07/04 Exercice de warrants du plan 1998	+ 5 700	24 640 663	+ 7 933	34 602 125
08/10/04 Exercice de warrants du plan 1998	+ 1 790	24 642 453	+ 2 491	34 604 616

BREVETS ET TECHNOLOGIES

IBA est attentive à breveter tous aspects de sa technologie pour lesquels un brevet procure un avantage commercial. En outre, la société conserve le secret sur une partie importante de son savoir-faire, qui n'est pas brevetable ou pour lequel la société estime que la protection du secret est plus efficace que la publication dans une demande de brevet. Plus fondamentalement, la société est d'avis que c'est le maintien de son avance technologique, plus que ses brevets, qui lui assure la meilleure protection face à la concurrence.

IBA acquiert également des licences sur des brevets de tiers et leur paie des royalties. Tel est le cas par exemple en ce qui concerne le Rhodotron.

Les acquisitions réalisées ces dernières années ont permis à la société de renforcer ses compétences dans le domaine des accélérateurs de particules et d'élargir son savoir-faire dans des domaines nouveaux tels que les technologies de la dosimétrie, du Cobalt et de l'EtO.

ACCORDS DE LICENCE ET DE COOPÉRATION

Technologie du cyclotron

Le premier accord de licence conclu par IBA date de mars 1986. Il a une durée de 20 ans et lie l'Université Catholique de Louvain à la société pour la technologie du Cyclone 30. Cette licence, exclusive pour le monde entier, permet à IBA de développer, de fabriquer et de vendre les technologies de cyclotron développées à l'UCL par Yves Jongen. Elle permet également à IBA, avec l'approbation de l'UCL, d'octroyer des sous licences.

Cet accord donne lieu au paiement de royalties à l'UCL sur le produit net des ventes de systèmes qui intègrent un ou plusieurs des éléments couverts par ces brevets. Par ailleurs, l'UCL a l'usage du premier modèle de Cyclone 30 d'IBA.

Rhodotron

En décembre 1991, IBA a signé un accord de coopération et de licence avec le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) dont le siège est à Paris en vue du développement et de l'utilisation industrielle du Rhodotron. Cette licence renouvelable est venue à échéance en décembre 2003. Elle a été reconduite tacitement pour deux années complémentaires.

Le Rhodotron a été breveté en 1989; l'accord avec le CEA contient un programme de transfert de technologie pour la conception et la construction de Rhodotrons. Une des conditions de ce contrat est le maintien en Europe de la fabrication de l'appareil. La licence est actuellement accordée à IBA à titre exclusif et non transférable pour des périodes successives de 2 ans, reconductibles tacitement, contre paiement d'une redevance initiale et de royalties, pour autant qu'IBA reste actif sur ce marché. En cas de non reconduction, la licence perdra son exclusivité.

Tous les développements réalisés par IBA dans le cadre de l'accord sont la propriété exclusive d'IBA.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Montants en milliers d'EUR	2004		2003		2002	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Recherche & Développement capitalisée	-	0 %	3 931	9,6 %	8 525	17,3 %
Valeur nette d'acquisition des immobilisations (hors R&D capitalisée)	23 471	100 %	37 130	90,4 %	40 833	82,7 %
Total investissements	23 471	100,0 %	41 061	100,0 %	49 358	100,0 %